OPOUL - PÉRILLOS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OPOUL-PERILLOS

Délibération N° 36/ 2024

Date convocation : 03/07/2024

Conseillers Municipaux : en exercice 12

Présents : 11

Absents excusés : 1

Procuration : 2

République Française

Département des Pyrénées

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de Juillet, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune d'Opoul-Périllos, régulièrement convoqué, Conformément aux articles L2121-11 L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire le Monsieur Patrick SARDA.

PRESENTS : M. SARDA Jérémy, Mme DEDEBANT Estelle, M. PORTEILS Ludovic, Mme VONAU Marianne, M. DESCHAUX-BEAUME Freddy, M. PONSEILLE Joseph, Mme GONZALEZ Céline, M. DROUILLARD Daniel, M. ROLLI Patrice, Mme FERRAND-GREIN Pascale,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Mme Julie CARRERE à M. Jérémy SARDA
Mme Marina GOSNET à Mme Mariane VONEAU

Secrétaire de Séance : M. SARDA Jérémy

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Monsieur le Maire présente les orientations générales du PADD élaboré par Perpignan Méditerranée Métropole dans le cadre du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal organisées selon deux grandes ambitions :

1. ***La métropole attractive et innovante***
2. ***La métropole de proximité et durable***

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les débats :

Considérant les discussions étant épuisées et, constatant que les membres du Conseil municipal ont ainsi pu échanger sur les orientations générales du PADD du PLUi-D de Perpignan Méditerranée Métropole, il a été proposé de clore les débats.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de son Maire et à l'unanimité décide :

- **De prendre acte** des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLUi-D Perpignan Méditerranée Métropole,

(Echange des débats en annexe)

- **De dire** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Opoul-Périllos le 11 Juillet 2024
M. SARDA Patrick
Maire